

Communiqué nr. 2/2019

Convention collective de travail pour la branche infrastructure de réseau



Le **20 août 2018**, le **Conseil fédéral** a autorisé l'extension du champ d'application de la convention collective de travail (CCT) pour la branche infrastructure de réseau, à condition que les parties contractantes existantes acceptent que la **Fédération suisse des Représentations du Personnel de l'Économie Électrique (FPE)**, le syndicat **transfair** et le syndicat **Syna** rejoignent la CCT comme parties contractantes avec les mêmes droits et obligations.

Cette décision a été appliquée le **5 novembre 2019** avec l'élection d'un représentant FPE et d'un représentant Syna lors de l'Assemblée générale, organe suprême, de la Commission paritaire de la branche infrastructure de réseau < <https://netz.vollzug.ch> >.

Le **3 décembre 2019**, les **négociations salariales** ont eu lieu avec les représentants des **parties contractantes patronales AELC** (Association des Entreprises d'installation de Lignes aériennes et de Câbles) et **SNiV** (Association suisse des infrastructures de réseau pour la communication, l'énergie, les transports et les TIC) pour la **nouvelle période contractuelle du 1er janvier 2020**.

En plus des **augmentations de salaire individuelles de 0,8 %**, la préoccupation de la FPE était de relever les salaires minima dans le **domaine de l'énergie** au même niveau que dans celui des télécommunications. Cet objectif a été pleinement atteint.



Important : Avec l'entrée de la FPE à la CCT pour la branche infrastructure de réseau, tous les **membres** actuels et futurs de la FPE soumis à la CCT pour la **branche infrastructure de réseau ont droit au remboursement de la contribution de solidarité**, qui est toujours déduite directement de leur salaire mensuel.

Initiative sur la paternité



Après que l'**Assemblée fédérale** eut clairement voté en faveur d'un congé de paternité de deux semaines lors de son vote final du **27 septembre 2019**, le **comité d'initiative** a décidé le 2 octobre 2019, avec la participation de la FPE, de retirer l'initiative sous condition < <http://www.conge-paternite.ch> >. Ainsi, rien ne s'opposerait à une introduction rapide du congé de paternité.

Entretemps, un comité bourgeois a décidé de lancer un référendum contre la décision de l'Assemblée Fédérale. Nous espérons que le nombre nécessaire de signatures ne sera pas atteint et que le congé de paternité pourra être introduit immédiatement.

La FPE a 20 ans



L'**Assemblée générale** des membres de la FPE aura lieu le jeudi **26 mars 2020** à la Volkshaus à Zurich. Le programme commencera comme d'habitude à 10h00. Après le dîner, aura lieu un **événement pour marquer le 20ème anniversaire de la FPE**, suivi d'un souper et d'un programme d'accompagnement.

Nous prions tous les membres de prendre note de cette date et nous nous réjouissons d'ores et déjà d'une forte participation.